

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT HÉRAULT

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE
DE LE POUJOL-SUR-ORB

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 25/01/2024

Date d'affichage : 02/02/2024

DELIBERATION N° 001-2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le premier février à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

Présents : Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Guillaume CIANCIO, Cindy CIECIERSKI, Bernadette GUIRAUD, Christophe MAUREL, Marie-France MAUREL, André RIGAL, Yves ROBIN, et Fabien SCHURRER.

Absents : Christine FERRET, Malvine MORERA et Laurent RUDELLE

Pouvoirs : Christine FERRET donne pouvoir à Lucienne ANDRIEU
Malvine MORERA donne pouvoir à Patricia ARNOLD
Laurent RUDELLE donne pouvoir à Cindy CIECIERSKI

Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

ACTUALISATION DES TARIFS CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 060-2022 du 05 décembre 2022 fixant les tarifs des concessions au cimetière pour l'année 2023 comme suit :

- Concession trentenaire : 140 € les 2m2
- Concession cinquantenaire : 150 € le m2

Il propose la révision des tarifs au 1^{er} janvier 2024 comme suit

- Concession trentenaire : 144 € les 2 m2
- Concession cinquantenaire : 155 € le m2

Il fait part ensuite au conseil municipal de la délibération 060-2022 du 05 décembre 2022 fixant les tarifs du columbarium comme suit :

- Concession trentenaire pour un casier comprenant quatre urnes funéraires à 700 €

Monsieur le Maire propose la révision du tarif à compter du 1^{er} janvier 2024 : 710 € pour une concession trentenaire casier columbarium

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,
Par 14 voix, POUR, 0 VOIX Contre, 1 ABSTENTION**



ADOpte les propositions de Monsieur le Maire concernant l'actualisation des tarifs cimetière, comme énoncées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.

Le secrétaire de séance
Marie-France MAUREL



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme,
Yves ROBIN, maire



Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.